

Nécrologie : le colonel Paillard

Autor(en): **Grosselin**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **82 (1937)**

Heft 10

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Collaborateur de nombreuses revues, il publia parallèlement plusieurs ouvrages, dont le plus important : *Le maréchal-ferrant militaire* a acquis une juste réputation.

Le colonel Schwyter quitte ses fonctions de vétérinaire en chef, — qu'il a dignement revêtues — persuadé d'avoir été utile à l'armée et au pays. C'est la seule récompense que cet officier modeste demandait. Son mérite en est d'autant plus grand.

Le colonel Collaud, nouveau vétérinaire en chef.

Le colonel Collaud, depuis 1928 adjoint au vétérinaire en chef vient de succéder au colonel Schwyter. Depuis longtemps rompu à sa tâche, il était tout désigné pour ces nouvelles responsabilités.

Vétérinaire à l'état-major du groupe attelé de mitrailleurs 1, à la brigade de montagne 3, puis à l'état-major de la 1^{re} division, le colonel Collaud compte de nombreux camarades de service en Suisse romande où l'on conserve le souvenir de son dévouement, de sa cordialité, de sa profonde connaissance de l'art vétérinaire.

Nul doute que le nouveau vétérinaire en chef réponde dignement à la confiance que le chef du Département militaire vient de placer en lui. (Réd.)

NÉCROLOGIE

† LE COLONEL PAILLARD

Il était au milieu de nous le 2 octobre, au milieu de cette grande famille de la Forteresse, qu'il aimait, à laquelle il était profondément attaché. Et cette Société des Troupes romandes de forteresse, où vit intensément l'esprit de St-Maurice, lui rendait cet attachement, cette belle amitié. — Qui avait vécu des jours de service avec cette puissante figure au cœur débordant, comme subordonné, comme supérieur ou comme égal, lui restait attaché.

Manieur d'hommes, épris de justice, d'une énergie, d'une ténacité rappelant le sapin au large tronc moussu du Jura, technicien accompli, connaissant son métier d'artilleur, il s'imposait immédiatement. C'était le chef.

Mais pour tous, c'était l'ami, par son exquise sensibilité, sa délicatesse, son infinie bonté.

Nous le voyons encore élégant sous-officier deviné par ses chefs comme un caractère. Le 20 décembre 1902, il est lieutenant de la cp. canonniers de forteresse 7 ; en 1906 il est premier-lieutenant, à la cp. canonniers de fort. 8 ; en 1912, c'est le capitaine de la cp. art. à pied 3, puis de la cp. art. fort. 13 ; durant la mobilisation de guerre, il commande le puissant ouvrage de la galerie du Scex, puis l'artillerie mobile, la cp. d'art. fort. 16 ; en 1917, il commande dans le Jura le gr. d'art. de fort. mobile comme major. Le 31 décembre 1922, promu lt.-colonel après avoir commandé les gr. art. fort. 4 et 5, le rég. art. auto 5, il est nommé chef de l'artillerie des fortifications de St-Maurice.

Dans ce poste important, comme partout où il fut, dominait son esprit organisateur avisé, méthodique, ordonné.

Promu le 1^{er} janvier 1930 au grade de colonel, il est mis à la disposition du cdt de St-Maurice. Mais la maladie l'oblige, le 31 décembre 1936, à demander sa libération.

Toutefois il suit activement tout ce qui intéresse notre armée, spécialement l'artillerie et surtout ce qui intéresse St-Maurice.

Dans la vie civile, il avait une activité militaire considérable. Il s'intéressait à ses compagnons d'armes, quel qu'en fût le grade, il les suivait, les aidait, les conseillait, il les aimait.

Ce n'est pas ici le lieu de parler de son œuvre sociale comme grand industriel. Avec quel à-propos, quel jugement sûr, l'Université de Lausanne lui conférant la haute dignité du doctorat *honoris causa*, avait su reconnaître les services rendus au pays par ce travailleur utile, infatigable autant que modeste.

Ses amis n'iront plus le trouver parmi les parois bleuâtres du Jura qu'il affectionnait, devant ces paysages sévères des forêts sombres, montant à l'assaut des pentes abruptes, le long des pâturages semés de rocs et de chalets bas, où la soldanelle sourit dans la mousse brune au bord du névé. C'était là que s'étaient ouverts ses yeux d'enfant et d'où il aimait à nous faire contempler au loin dorées au soleil couchant, les Alpes mouvementées, dont les aiguilles nous montrent l'infini qui nous attend.

Le colonel Paillard n'est plus.

Le pays perd avec lui un grand caractère, sa famille un père, nous un ami.

Colonel-Div. GROSSELIN.